

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2022 à 18h30



Présent.e.s : Thierry BEBERT, Caroline FABRE, Maryse FABRE, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Sylvain MORINO, Marinette RINCHET, Pierre SIMON

quorum : 5

Président de séance : le maire, Maryse FABRE

Secrétaire de séance : Pierre SIMON

Pierre SIMON est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Madame le maire revient devant le Conseil municipal pour évoquer le projet de modification des statuts du syndicat Enfance-Jeunesse des Bauges dont la Commune est membre depuis sa création et rappelle que le Syndicat et l'ensemble des communes membres ont engagé une réflexion depuis le début d'année 2022 sur la modification des statuts du Syndicat afin de faire évoluer ses compétences en cohérence avec le nouveau partenariat qui va être mise en place avec la CAF à l'automne 2022 (Convention Territoriale Globale). Cette modification vise notamment à élargir le champ d'action du Syndicat au-delà de l'enfance-jeunesse afin d'accompagner les familles du territoire dans leur quotidien dans le cadre de services de proximités et de permettre au Syndicat de prétendre à de nouveaux financements pour des nouvelles actions fléchées par la CTG à l'échelle des 14 communes.

Où l'exposé de Madame le Maire et sur sa proposition, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Enfance-Jeunesse des Bauges.

Il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve les candidatures des membres titulaires : Benjamin MAILLAND, Thierry BEBERT, Pierre SIMON, et des membres suppléants : Caroline FABRE, Jean-Gabriel MAYEUR, Marinette RINCHET.

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés fixe le taux de la taxe d'aménagement à 3,5% (sans changement) sur le territoire de la Commune de Saint-François-de-Sales.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés vote la convention de déneigement des espaces d'espaces privés pour les saisons hivernales à venir, sous condition que la réalisation technique soit possible (configuration des lieux, etc...).

Madame le Maire rappelle que la convention, arrivée à échéance l'hiver dernier, permet le remboursement par le Syndicat Mixte des Stations des Bauges des charges d'électricité et d'eau de la salle hors sac et du chalet-billetterie, équipés tous deux de sous-compteurs mais dont le dispositif en électricité et alimentation eau ont été réalisés, en accord avec la commune, sur les réseaux de la commune de Saint François de Sales en 2006.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés vote la nouvelle convention pour 17 mois, du 1^{er} décembre 2021 au 30 avril 2023, qui comprend une refacturation des consommations réelles ainsi qu'une participation au prorata des abonnements.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés adopte ces décisions modificatives :

✓ Budget principal n°21200

Subvention à verser aux association : ADMR du Cœur des Bauges 300 euros
Secours Savoie Grand Revard : +445 euros en dépenses et recettes

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	745.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	745.00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		300.00 €
D 658828 : Autres Secours		445.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		745.00 €
R 7588 : Autres prod. div gest° courante		445.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		445.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers	445.00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	445.00 €	

Acquisition foncière (préemption Tourbière)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus		5 000.00 €
D 2158 : Autres matériels & outillage	5 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	5 000.00 €

✓ Budget annexe Régie n°21203

Rachat de la terrasse du chalet-snak et des tables de pic nique

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135 : Install. générales-agenc.-amen..		1 770.00 €
D 2181 : Install. générales, agenc., am..	2 520.00 €	
D 2184 : Mobilier		750.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 520.00 €	2 520.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Mode de commercialisation				
						Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois taconné	Autre vente gré à gré
31	IRR	425	10,6	2023	2023		☒			
6	IRR	486	12,2	2023	2023		☒			
7	IRR	909	17,8	2023	2023		☒			
9	IRR	358	9	2023	2023		☒			

Madame le Maire revient devant le Conseil Municipal dans le cadre de l'appel à projets, lancé le 7 juillet 2022 dont le but était de trouver un porteur de projet capable de structurer et de gérer des bâtiments communaux et des activités de pleine nature, ainsi que de concevoir, structurer et exploiter une activité d'habitations légères de loisirs sur la porte de Saint-François-de-Sales du domaine de Savoie Grand Revard. Madame le Maire précise que les 2 candidatures reçues ont été analysées au regard des critères préalablement définis dans le document de l'appel à projets, notamment la qualité du projet au regard des capacités professionnelles du candidat, de la pertinence du projet au regard des enjeux du territoire, de la prise en compte des problématiques de développement durable et de la viabilité économique du projet, le respect du cachet des bâtiments et leur insertion paysagère, le calendrier de réalisation du projet ainsi que la relation financière proposée. Au regard des critères précités, l'analyse a permis de retenir le projet de la société Atemia, notamment au regard de la rapidité de sa mise en œuvre (hiver 2022), de son ambition en termes d'investissements projetés, de l'expérience riche et solide de ses collaborateurs dans divers domaines attendant au projet, et de la cohérence de l'ensemble des éléments du projet.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve le choix du projet porté par la société ATEMIA pour la requalification de la porte du domaine Savoie Grand Revard à Saint François de Sales et mandate Madame le Maire à poursuivre les discussions avec l'entreprise Atemia pour finaliser les modalités de la contractualisation.

La séance est levée à vingt heures.

Rédigé par le secrétaire de séance, approuvé lors de la séance du vingt-sept octobre 2022.

Maryse FABRE

Le Maire

Pierre SIMON

Le secrétaire de séance

